Ministère
des Transports
Québec

Direction de la planification et de la gestion des infrastructures

PAR COURRIEL

Québec, le 14 avril 2022

M…….
Adresse courriel

Objet : Extrait certifié conforme du registre des vitesses temporaires en zone de travaux routiers. Route 138 (Boulevard Malcolm-Fraser) direction Est, Municipalité de La Malbaie.

M…,

J'ai pris connaissance de votre demande de renseignement concernant les limites de vitesse temporaire affichée en zone de travaux routiers le 28 juin 2021. Voici les informations relatives à la vitesse affichée sur la Route 138, Municipalité de La Malbaie,

En qualité de délégué autorisé par le ministre des Transports, j'atteste que la vitesse affichée sur la portion de la Route 138 (Boulevard Malcolm-Fraser) direction Est, Municipalité de La Malbaie,

> débutant face au no civ 2900 (vis-à-vis la ruelle menant rue St-Fidèle), soit au chaînage 7+825 de la sous-route 00138-08-132-000C, et
>
> terminant à la limite du terrain du no civ 2945, soit au chaînage 8+170 de la sous-route 00138-08-132-000C,

constitue une vitesse temporaire en zone de travaux routiers et a été enregistrée conformément à l'article 303.1 du Code de la sécurité routière L.R.Q., c.C-24.2., le 25 mai 2021.

La vitesse était affichée à 50 km/h le 28 juin 2021.

Les travaux étaient sous la responsabilité de la Municipalité de La Malbaie et une permission de voirie a été accordée (7185-51-15013-200006) par le Ministère des Tranports.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec monsieur Jocelyn Langlois, responsable GLV à l'adresse suivante : jocelyn.langlois@transports.gouv.qc.ca.

Je vous pris d'agréer, M……, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Laurent Fey

p. j. N/Réf. : 7185-20210525-001

475, boulevard de l'Atrium, 4e étage
Québec (Québec) G1H 7H9
Téléphone : 418 643-1911
Télécopieur : 418 646-0003
www.transports.gouv.qc.ca